

Si les parlements ont été revêtus de l'autorité d'enregistrer les ordonnances royales, les rois leur avaient déferé ce pouvoir surtout pour soustraire la discussion de ces mesures aux Etats-Généraux.

Pendant Pasquier, dans ses *Lettres sur l'Histoire de France*, ne laisse pas que de représenter cette institution comme un grand progrès et une grande concession.

“ Grande chose véritablement et vraiment digne de la majesté d'un prince que nos rois, auxquels Dieu a donné toute puissance absolue, aient d'ancienne institution voulu réduire leur volonté sous la civilité de la loi ; et en ce faisant que leurs édits et décrets passassent par l'alambic de cet ordre public. Et, encore, chose pleine de merveille, que dès lors que quelque ordonnance a été publiée et vérifiée en parlement, soudain le peuple français y adhère, sans murmure, comme si telle compagnie fut le lien qui nouât l'obéissance des sujets avec le commandement de leurs princes, qui n'est pas œuvre de petite conséquence pour la grandeur de nos rois, lesquels pour cette raison ont grandement respecté cette compagnie.”

Cette autorité des parlements a cependant été rendue illusoire en bien des cas. Les souverains ne se sont point fait faute d'aller faire enregistrer de force les édits contre lesquels protestait le parlement appuyé ou poussé le plus souvent par la voix publique. Henri II, Henri III, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ont tenu des lits de justice, et sous quelques-uns de ces rois, des magistrats ont été enlevés de leur siège et trainés dans les prisons ou exilés, et le parlement tout entier a été lui-même trois fois condamné à l'exil.

Les rois n'avaient reconnu l'autorité des parlements que pour mieux assurer la leur. François premier s'en servit même pour faire annuler le traité de Madrid qu'il avait signé.

L'histoire des parlements est donc celle des variations de la puissance suprême du monarque ; celui-ci est-il embarrassé, ou la couronne elle-même est-elle menacée, la puissance du parlement augmente ; le roi est-il heureux et triomphant, le parlement veut-il résis-